

Belgique : L'UE regrette le retrait officiel du Burundi de la CPI

PANA, 31 octobre 2017 Bruxelles, Belgique - Dans un communiqué du Service européen pour l'Action extérieure (SEAE), l'Union européenne regrette le retrait officiel du Burundi, depuis le 27 octobre, de la Cour Pénale internationale (CPI), "ce pays n'est plus un Etat-partie au Statut de Rome, une institution judiciaire internationale".

Ayant constaté que le Burundi est devenu ainsi le premier pays au monde à s'être retiré du Statut de Rome, l'UE regrette le retrait du Burundi, soulignant que "cela représente un grave pas en arrière qui risque d'isoler davantage ce pays au sein de la Communauté internationale". Pour l'Union européenne, cette décision prive les victimes de crimes et de violations des droits de l'Homme de la possibilité d'obtenir réparation et affaiblit la société civile du Burundi. Cependant, l'UE exprime l'espoir que le Burundi continuera de coopérer avec la CPI, suivant en cela le rapport de la commission indépendante de l'ONU sur le Burundi concernant l'attitude et la gravité des allégations de violations". On rappelle que d'autres pays africains ont exprimé leur volonté de quitter la CPI, tels la Gambie (sous Yahya Jammeh), l'Afrique du sud, ou encore le Soudan qui refuse d'adhérer au Statut de Rome de même que la Guinée équatoriale. En revanche, la Côte d'Ivoire soutient le maintien de la CPI, manifestement parce que Laurent Gbagbo, adversaire de Alassane Ouattara y est détenu. A noter que le Front international de la société civile panafricaine (FISPA) regroupant plusieurs avocats africains a déposé plainte à la CPI contre l'ancien Président français, Nicolas Sarkozy pour qu'il y soit interné pour avoir commandité en 2011, la guerre contre Mouamar Kadhafi tué au cours d'un raid de l'aviation de l'OTAN et des chars de l'armée française.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});